Collectivité / Etablissement public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

DRORE DE PRIORITE	CIVILITÉ : NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
<u> </u>	Madame NAVARD Hélène	Adjoint Admystratif terretornal	DA DA 2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMANES	HONMARS	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	Λ
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	٥	2

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE

n 2 MAI 2023

AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

0 2 MAI 2023

Courrier arrivé Gestion des carrières Fait à Jon Ofinheam

L'autorité territoriale

(Nom prénom signature et cachet)

le 25 Queil 2022

Conquise Lan giuliano

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE B'AVANCEMENT
Л	Monsieur Micheli Chorles	Adjoint technique principal De classe	ON 101 12023
		Na Na	

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsì, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
	Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		1	Л
7	Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE 0 2 MAI 2023 AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

0 2 MAI 2023

Courrier arrivé
Gestion des carrières

Fait à Join Judon

L'autorité territoriale (Nom prénom signature et cachet) le 25 over 12023

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE

CATEGORIE

Applint Applicated territorial

Collectivité / Etablissement public

AREGNO.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1.	forbacci panièle.	Principal Deuxice Clash.	01/06/2023
2.	Carlotti Jeane.	Perncipal Demière Classe.	61/06/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

e Départementel de Gestion de ction Publique de la Haute-Corse
0 9 MAI 2023
Courrier arrivé Gestion des Carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2.	O .	2.
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2.	Ó.	2.

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE

0 9 MAI 2023

AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Arey no.

L'autorité territoriale (Nom prénom signature et cachet)

